

MODALITES ET TARIFS 2024/2025

		Tarifs Annuels	(Prélèvements d'Octobre à juin)
FRAIS DE SCOLARITE			DIVERS
ECOLE LOUIS QUERBES et NOTRE DAME DE VERNAISON :			REDUCTIONS FINANCIERES :
Contribution Familiale : Tous les Elèves		655 €	Réduction Sur Contribution Familiale :
Forfait Fournitures Pédagogiques : Primaires		55 €	10 % pour 2 élèves - 20 % pour 3 élèves - 25 % pour 4 élèves et +
Maternelles		30 €	Fond d'Aide de Solidaire :
COLLEGE LOUIS QUERBES			<i>Constitué par les familles qui contribuent au Fond de solidarité ce fond permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières.</i>
Contribution Familiale :		895 €	
Tablettes : Location + Mise en service		165 € + 10€	Franchise Casse : 1° sinistre 100€ - à Partir du 2^e : 200€
Section Sportive FOOTBALL : Coût Section + Affiliation UNSS		130 € + 25 €	
Option BASKET : Coût Option + Affiliation UNSS		80€ + 25 €	
2 Tee shirts de Sport : (Pour les nouveaux élèves)		15 €	
SERVICES ANNEXES			
ECOLE :			
ECOLE LOUIS QUERBES : GARDERIE MATIN		Forfait 90€ ou 2€/ présence	⚠ GARDERIE Soir : Pénalités dépassement horaires d'accueil : 10 € par retard/ enfant pour chaque Ecole
GARDERIE SOIR		5 € / présence	
AIDE AUX DEVOIRS (soir)		6 € / présence	
Activités Temps de Midi (USMV)		8€ / période et par activité	
ECOLE NOTRE DAME de VERNAISON : GARDERIE MATIN		Forfait 300 € ou 5 €/ présence	<i>Condition AIDE AUX DEVOIRS : Etre abonné au forfait garderie soir</i>
GARDERIE SOIR		Forfait 500 € ou 7,30 €/ présence	
AIDE AUX DEVOIRS (soir)		F. Garderie + 1,50€/ présence	
COLLEGE :			
ETUDE : 16h45 17h55		250,00 €	
RESTAURANT SCOLAIRE Site de VOURLES Uniquement			AIDES FINANCIERES
DEMI-PENSION		<i>La facturation de la demi-pension est composée de 2 éléments :</i>	
REGULIERS	4 repas/ semaine :	FRAIS FIXES - Forfait	350 €
		REPAS - Forfait	535 €
	3 repas/ semaine :		300 €
	2 repas/ semaine :	FRAIS FIXES - Forfait	200 €
	1 repas/ semaine :		105 €
	+ Cout /REPAS :	+ Coût/ repas	+ 3.98 €/ repas
EXTERNES		Repas Occasionnel (hors jour fixe)	7,20 € le repas
Cotisation Volontaire APEL (Association Parents d'élèves)		28 €	➔ 17,10€ UDAPEL + 10,90€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 1 unité (Ecoles <u>OU</u> collège)
		38,90 €	➔ 17,10€ UDAPEL + 21,80€ APEL Etablissement si enfants scolarisés dans 2 unités (Ecoles <u>ET</u> collège)
ASSURANCE SCOLAIRE		Tous les élèves son assurés par l'institution qui souscrit une assurance auprès de la Mutuelle Saint Christophe. (vois détails sur EcoleDirect)	

Soutien à l'investissement :

Contribution basée sur le volontariat afin de soutenir les projets de construction ou d'aménagement des locaux.
L'établissement a opté pour une démarche extrêmement volontariste en matière de construction et d'entretien des locaux

Versement au choix de :
25€ - 45€ - 65€/ Trimestre
ou
Montant libre en une fois.

Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts.

Fonds de solidarité :

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière aux familles en difficultés.

Versement au choix de :
25€ - 45€ - 65€/ Trimestre
ou
Montant libre en une fois.

(Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts.)

MODALITES DE FACTURATION

- Une facture est établie pour l'année scolaire en septembre avec un échéancier de paiement d'octobre à juin.puis factures complémentaires des frais divers (livres, sorties,...) faites au courant de l'année scolaire.
- Des factures complémentaires des frais divers (livres, sorties,...) seront faites au courant de l'année scolaire selon les activités et sorties proposées.
- Les frais de réinscription prélevés en Mai seront déduits de la première facture (Montant visible en bas de facture "Solde Crédeur").
- Les montants des factures successives seront cumulés et leur paiement sera réparti dans un nouvel échéancier dont le dernier prélèvement aura lieu en juin.

INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE - Site de VOURLES Uniquement

Toute inscription au restaurant scolaire est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE.

Il sera toutefois possible de modifier son inscription uniquement à chaque changement de trimestre. Il faudra obligatoirement envoyer un mail à restauration@lquerbes.fr avant les **dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars pour une entrée en vigueur au 1er janvier ou au 1er avril.**

Carte de Cantine pour Collégiens uniquement : Une carte de cantine est délivré à chaque élève en septembre lors du premier passage au restaurant scolaire. Elle est obligatoire pour passer au self.

- Toute carte perdue ou hors service devra IMMEDIATEMENT être renouvelée pour un coût **de 7 €.**

- L'utilisation de la carte est personnelle et son prêt est strictement interdit. Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner la radiation de l'élève du restaurant scolaire

Les repas sont cuisinés sur place par une société de restauration. Ils sont servis les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sur inscription le mercredi (pour les collégiens en retenue uniquement).

Les « demi-pensionnaires » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **4 repas**/semaine = lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils ne pourront sortir de l'établissement sur le temps de midi. Il s'agit d'un forfait mensuel. Les repas ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical de 3 jours minimum.

Les « Réguliers » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **au moins 1 repas FIXE** par semaine et ne pourront quitter l'établissement ce jour là. Ils pourront déjeuner au restaurant scolaire de 1 à 3 fois / semaine selon leur inscription et ces jours sont **FIXES**

Les « occasionnels » :

L'élève devra obligatoirement s'inscrire à l'accueil avant 10 heures le jour même pour les collégiens ou le signaler aux professeurs des écoles pour les écoliers.

Pour le mercredi : Il faut s'inscrire à l'accueil au plus tard le lundi précédent la retenue. Les repas étant préparés au nombre d'élèves inscrits, tout élève non inscrit ne pourra manger ce jour là